

# Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

## Séance du mardi 28 mai 2024

### **Membres présents :**

Collège des professeurs : Christophe CLÉMENT, Anaïs DANET, Georges DURRY, Dominique ROUX, Séverine VISSE-CAUSSE, Vincent VUIBLET

Collège des autres enseignants : Ahlem ARFAOUI, Frédéric CASTEL, Suzane EL HAGE, Nicolas ETIQUE, Emmanuelle GAUTHERAT, Philippe LESTRIEZ, Jean-Francis ORY

Collège des étudiants : Emeline BOJAN, Louis MARTZ, Linda MFENJOU

Collège des BIATSS : Romuald ARNOLD, Emmanuel BONNET, Jean-François GUISE, Nathalie HUMBERT, Isabelle MALBEC, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : David CABANAC, Patricia DURIN, Véronique MARCHET, Colette THOMAS

### **Membres représentés :**

Isabelle HEULLANT-DONAT et Françoise LE NY VRAY ont donné pouvoir à Emmanuelle GAUTHERAT

Hamid MORJANI et Joseph PUZO ont donné pouvoir à Vincent VUIBLET

Christian VAN DER STEE a donné pouvoir à Jean-Francis ORY

Georges DURRY a donné pouvoir à Nicolas ETIQUE en cours de séance

### **Membres excusés :**

Isabelle HEULLANT-DONAT, Françoise LE NY VRAY, Hamid MORJANI, Joseph PUZO, Christian VAN DER STEE

### **Membres de droit :**

Nathalie MERIOT (agente comptable), Monsieur le Recteur représenté par Madame Maud MOEYAERT

### **Invités :**

Marianne CITRON, Carole CORPEL, Alexis LOUIS, Karelle MASCRET, Marie-Odette VICTOR, Valérie ROQUILLY

## **Ordre du jour :**

### **1. Points d'information**

### **2. Approbation de procès-verbaux :**

- Procès-verbal de la séance du 8 mars 2024
- Procès-verbal de la séance du 21 mars 2024
- Procès-verbal de la séance du 9 avril 2024

### **3. Elections internes :**

- Commission des moyens
- Commission des statuts
- Commission FSDIE
- Bureau de la vie étudiante
- Commission pour les relations internationales

### **4. Questions financières :**

- Acceptation d'un don du Fonds AMGEN France
- Acceptation de dons

### **5. Demande de subvention FEDER pour le projet Pépité Champagne Ardenne 2024-2026 : IMPULSION**

### **6. Désignation des membres du conseil de l'Institut Georges Chappaz**

### **7. Conventions**

### **8. Questions diverses**

\* \* \*

*La séance débute à 14h04*

### **1. Points d'information**

#### **➤ *Décès de monsieur Philippe JEANDET***

Une minute de silence est observée à la mémoire de monsieur Philippe JEANDET, professeur des universités à l'URCA depuis 1997 et décédé des suites d'une longue maladie.

➤ **Visite de Madame la ministre sur le site de Troyes**

Madame la ministre s'est rendue sur le site de Troyes le 24 mai 2024 pour l'inauguration de l'université européenne portée par l'UTT.

Au cours de sa visite, elle a pu rencontrer les étudiants et découvrir l'IUT de Troyes, notamment les départements MMP et GMP.

Monsieur le président en a profité pour lui présenter la candidature de l'URCA comme université chef de file, laquelle a été accueillie positivement par Madame le ministre. Les conseillers seront informés des suites de cette démarche. L'université chef de file englobe l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le territoire. Cette position aura un impact important tant sur la recherche que sur la formation et la vie étudiante dans toutes ses dimensions.

Madame Dominique ROUX fait lecture des présents, des pouvoirs et de l'ordre du jour.

**2. Approbation de procès-verbaux :**

➤ **Procès-verbal de la séance du 8 mars 2024**

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 8 mars 2024, avec 27 voix pour et 4 abstentions.*

➤ **Procès-verbal de la séance du 21 mars 2024**

Madame Emmanuelle GAUTHERAT regrette que les échanges soient simplement résumés et non détaillés. L'argumentaire qui sous-tend la question est exposé par celui ou celle qui la pose et elle note que si les personnes présentes comprendront le résumé qui en est fait, il n'en est pas nécessairement de même pour les personnes extérieures au conseil d'administration.

Lors du conseil d'administration du 21 mars, une intervention de Madame GAUTHERAT a consisté à demander à monsieur Christophe CLÉMENT s'il allait présenter les vice-présidents et elle ne retrouve pas cette phrase d'introduction dans le procès-verbal, ce qui dénature, selon elle, la mise en contexte de la conversation. Elle demande qu'à l'avenir la contextualisation des questions des conseillers soit également consignée dans le procès-verbal.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024, à l'unanimité.*

➤ **Procès-verbal de la séance du 9 avril 2024**

Madame Emmanuelle GAUTHERAT indique que dans ce procès-verbal, il est noté qu'elle évoque la bureautique, alors que sa question portait sur le respect des règles de sécurité du CNRS et du Ministère en matière de sécurité des données, notamment sur une des versions de Microsoft sur laquelle il y a une alerte de sécurité.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024, à l'unanimité.*

### **3. Elections internes :**

Madame Dominique ROUX indique qu'un appel à candidature en séance sera effectué concernant la commission FSDIE, le bureau de la vie étudiante et la commission pour les relations internationales.

Monsieur Georges DURRY demande s'il est possible de rayer plus de noms que ce qui est mentionné sur le bulletin de vote et madame Carole CORPEL répond que c'est à leur discrétion.

#### **➤ *Commission des moyens***

Les résultats du vote sont les suivants :

##### Collège professeurs : (3 sièges, 9 candidatures)

- Bernard RIERA (5 voix obtenues)
- Virginie ZENINARI (6 voix obtenues)
- Hervé PRON (5 voix obtenues)
- Hicham BENHAYOUNE (1 voix obtenue)
- Hacène FOUCHAL (11 voix obtenues)
- Hassan EL BTAOURI (4 voix obtenues)
- Nicolas HOUEL (8 voix obtenues)
- Catalin-Viorel POPA (19 voix obtenues)
- Abdelilah BELJEBBAR (15 voix obtenues)

##### Collège autres enseignants : (3 sièges, 7 candidatures)

- Christophe BECKERICH (12 voix obtenues)
- Eric SAGE (3 voix obtenues)
- Ludovic BESAURY (10 voix obtenues)
- Jérôme DEVY (14 voix obtenues)
- Clara BRETAUDEAU (5 voix obtenues)
- Sandrine DHONDT-CORDELIER (20 voix obtenues)
- Chadi MAALOUF (17 voix obtenues)

##### Collège usagers : (3 sièges, 4 candidatures)

- Mamadou FAYE (11 voix obtenues)
- Linda MFENJOU (28 voix obtenues)
- Antoine BONNEFOI (20 voix obtenues)
- Amélien BABOUOT (22 voix obtenues)

##### Collège BIATSS : (2 sièges, 6 candidatures)

- Marielle TUR (3 voix obtenues)
- Fabien MASSICOT (13 voix obtenues)
- David MAYERE (2 voix obtenues)

- Jérémy MAUJARIN (5 voix obtenues)
- Emmanuel HENON (15 voix obtenues)
- Jennifer GEERAERTS (16 voix obtenues)

*Sont élus pour siéger à la commission des moyens :*

Collège « professeurs » :

- **Catalin-Viorel POPA** (19 voix)
- **Abdelilah BELJEBBAR** (15 voix)
- **Hacène FOUCHAL** (11 voix)

Collège « autres enseignants » :

- **Sandrine DHONDT-CORDELIER** (20 voix)
- **Chadi MAALOUF** (17 voix)
- **Jérôme DEVY** (14 voix)

Collège « BIATSS » :

- **Jennifer GEERAERTS** (16 voix)
- **Emmanuel HENON** (15 voix)

Collège « usagers » :

- **Linda MFENJOU** (28 voix)
- **Amélien BABOUOT** (22 voix)
- **Antoine BONNEFOI** (20 voix)

➤ **Commission des statuts**

Les résultats du vote sont les suivants :

Collège professeurs : (3 sièges, 7 candidatures)

- Abdelillah EL HDIY (7 voix obtenues)
- Hervé PRON (3 voix obtenues)
- Hamid MORJANI (14 voix obtenues)
- Hicham BENCHAYOUNE (2 voix obtenues)
- Karin UELTSCHI (22 voix obtenues)
- Geoffray BRUNAUX (18 voix obtenues)
- Marta Inès WALDEGARAY (3 voix obtenues)

Collège autres enseignants : (3 sièges, 8 candidatures)

- Ahmed TARA (9 voix obtenues)
- Béatrice ROMIER-CROUZET (4 voix obtenues)
- Ludovic BESAURY (4 voix obtenues)
- Laurent DERBOULLES (19 voix obtenues)
- Patricia TROTEL-AZIZ (25 voix obtenues)
- Céline ROUSSE (8 voix obtenues)
- Johan SERGHERAERT (1 voix obtenue)

- Franck DURAND (7 voix obtenues)

Collège usagers : (3 sièges, 3 candidatures)

- Amélien BABOUOT (26 voix obtenues)
- Mamadou FAYE (30 voix obtenues)
- Antoine BONNEFOI (27 voix obtenues)

Collège BIATSS : (2 sièges, 8 candidatures)

- Corinne TASSIN (4 voix obtenues)
- Fabien MASSICOT (8 voix obtenues)
- David MAYERE (10 voix obtenues)
- Delphine BRION (2 voix obtenues)
- Amélie FEQUANT (0 voix obtenue)
- Emmanuel HENON (1 voix obtenue)
- Amandine DUVILLET (20 voix obtenues)
- Maxime DONCK (16 voix obtenues)

*Sont élus pour siéger à la commission des statuts :*

*Collège « professeurs » :*

- **Karin UELTSCHI** (22 voix)
- **Geoffray BRUNAU**X (18 voix)
- **Hamid MORJANI** (14 voix)

*Collège « autres enseignants » :*

- **Patricia TROTEL AZIZ** (25 voix)
- **Laurent DERBOULLES** (19 voix)
- **Ahmed TARA** (9 voix)

*Collège « BIATSS » :*

- **Amandine DUVILLET** (20 voix)
- **Maxime DONCK** (16 voix)

*Collège « usagers » :*

- **Mamadou FAYE** (30 voix)
- **Antoine BONNEFOI** (27 voix)
- **Amélien BABOUOT** (26 voix)

➤ **Commission FSDIE**

Madame Carole CORPEL précise qu'il s'agit de voter pour deux sièges et non pour un titulaire et son suppléant. Deux candidates se proposent.

Sont élus à l'unanimité pour siéger à la commission FSDIE :

- **Linda MFENJOU**
- **Lou-Anne BELLETERRE**

➤ **Bureau de la vie étudiante**

Les attributions du bureau de la vie étudiante sont rappelées.

Après un appel à candidature en séance, sont élus à l'unanimité pour siéger à la commission d'orientation du Bureau de la vie étudiante :

- **Louis MARTZ** (titulaire) / **Linda MFENJOU** (suppléante)

➤ **Commission pour les relations internationales**

Les missions de cette commission sont précisées.

Après un appel à candidature en séance, est élu à l'unanimité pour siéger à la commission pour les relations internationales :

- **Frédéric CASTEL**

**4. Questions financières :**

➤ **Acceptation d'un don du Fonds AMGEN France**

Madame Nathalie MERIOT explique qu'un don à l'URCA de 37 500 € a été effectué par le Fonds AMGEN France pour le projet porté par madame POLETTE sur « la transition épithélio-mésenchymateuse comme biomarqueur prédictif de résistance inhibiteurs de points de contrôle immunitaires dans le traitement du cancer bronchique non à petites cellules de stade avancé – Lung-ImmunEMT ».

Monsieur le président rappelle aux conseillers que les dons faits à l'université doivent être validés par le conseil d'administration.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne accepte le don du Fonds AMGEN France, à l'unanimité.*

➤ **Acceptation de dons**

Le conseil d'administration de l'établissement ayant donné ses délégations de pouvoir au président de l'université le 9 avril 2024, tous les dons reçus entre le 21 mars 2024 (jour de l'élection du président de l'URCA) et le 9 avril 2024 doivent être validés par le conseil d'administration.

Ces dons sont rappelés par madame Nathalie MERIOT :

- 25/03 : don de CHANEL pour 4 673,39€
- 29/03 : don de Fanny Daumon pour la Fondation 15€
- 03/04 : don de la Sté Agame pour 500€
- 08/04 : don de Mme Citron pour la Fondation 10€

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne accepte les dons reçus entre le 21 mars 2024 et le 9 avril 2024, à l'unanimité.*

## **5. Demande de subvention FEDER pour le projet Pépîte Champagne Ardenne 2024-2026 : IMPULSION**

Madame Marianne CITRON présente Pépîte Champagne Ardenne et le projet 2024-2026 : IMPULSION, avec la présence de monsieur Alexis LOUIS, dont les missions sont de sensibiliser, détecter, former, accompagner, fédérer et soutenir les étudiants entrepreneurs. Ces actions sont déployées dans le cadre d'un programme annuel associant les établissements membres et les partenaires, décliné territorialement par le biais de deux délégations (Champagne Nord – RimbaudTech et Champagne Sud – Technopole de l'Aube). Les mots clés du projet sont IMPlémenter – PULser – SINGulariser – ON-boarder.

Pépîte Champagne Ardenne se voulant être un révélateur et passeur de talents, son but est de se focaliser sur des missions de sensibilisation et de détection de talents, sans oublier la singularité de l'accompagnement « one-to-one » des étudiants. Pépîte Champagne Ardenne souhaite se positionner comme un acteur à part entière de l'écosystème.

Les chiffres importants à retenir sont :

- + 21 % de demandes d'étudiants entrepreneurs dans la région,
- + 15 % d'étudiants accompagnés avec une grosse croissance dans les Ardennes.
- Un nombre d'étudiants sensibilisés qui a été multiplié par deux.

Le plan de financement sur trois ans est présenté et Monsieur le président félicite Madame CITRON et son équipe pour les résultats obtenus.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT n'avait pas saisi, à la lecture du dossier, le rôle de Pépîte Champagne Ardenne dans le parcours entrepreneurial des étudiants et elle comprend, grâce à la présentation, qu'ils sont en préincubation. Elle souhaite connaître les indicateurs (qualitatifs ou quantitatifs) que Pépîte Champagne Ardenne va retenir, portant non pas sur le nombre d'actions menées, mais sur les retours de ces actions, de manière à prouver que la sensibilisation du public a été atteinte. Elle demande également quels sont les indicateurs qui montreraient que la sensibilisation et le fait d'être passeur de talents sont des éléments qui concordent avec leur projet d'actions. L'indicateur relatif au nombre de créations d'entreprises issues des étudiants entrepreneurs est significatif, mais elle estime que les autres indicateurs (nombre d'étudiants sensibilisés, nombre de demandes de SNEE, nombre d'étudiants entrepreneurs porteurs du statut SNEE, % de féminisation, nombre d'actions de sensibilisation en présentiel, nombre de doctorants, lycéens BTS touchés par des actions Pépîte) ne concernent pas le public.

Madame Marianne CITRON précise que, depuis la création de Pépîte il y a dix ans, une étude a été réalisée pour les trois dernières années sur l'ensemble des porteurs du statut national étudiant entrepreneur. Celle-ci fait ressortir que 40 % des étudiants porteurs de ce statut créent une entreprise et constitue une équipe de trois collaborateurs au bout de trois ans. Si ce ratio est appliqué à la Champagne-Ardenne, cela signifie que Pépîte crée une centaine d'emplois par an au travers des étudiants accompagnés.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si cela est uniforme sur les territoires et Madame CITRON indique qu'il n'y a pas de raison de ne pas uniformiser les résultats, les échantillons par région étant trop petits pour être représentatifs. Par rapport à la sensibilisation, deux critères ressortent : le nombre d'établissements qui les ont rejoints dans l'aventure de l'entrepreneuriat étudiant et le

nombre d'étudiants sensibilisés. Les 60 % qui ne créent pas leur entreprise n'ont pas été oubliés. Par le biais du travail de Madame Aude GALLOIS, un référentiel national des compétences à l'esprit d'entreprendre est en train d'être développé et chaque étudiant porteur du statut se voit évalué au démarrage de son engagement et dans la suite de son parcours. Il ressort que les étudiants porteurs du statut ont développé des compétences transverses qui bénéficient à leur insertion professionnelle et à leur employabilité, ainsi qu'à des orientations vers l'intrapreneuriat.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande de subvention FEDER pour le projet Pépîte Champagne Ardenne 2024-2026, à l'unanimité.*

## **6. Désignation des membres du conseil de l'Institut Georges Chappaz**

A la suite de la modification des statuts de l'institut en décembre 2023, le conseil d'institut doit être renouvelé et validé par le conseil d'administration. Un appel à candidatures a été effectué. Selon le règlement intérieur, le conseil d'institut est composé de 32 membres, dont 14 enseignants-chercheurs et assimilés (7 du secteur Sciences et Technologies et du secteur Santé, 7 du secteur SHS) et un personnel BIATSS en lien avec le domaine de la vigne et du vin.

Monsieur le président et son équipe ont souhaité apporter à ce conseil d'institut la plus grande représentativité possible de la communauté universitaire. Le choix a été fait en fonction des laboratoires et des composantes ayant proposé des candidats. La parité a également été prise en compte, 40 % des candidats étant des femmes, les propositions féminines sont dans la même proportion.

Monsieur Nicolas ETIQUE aurait aimé avoir connaissance de la liste de tous les candidats ayant répondu à cet appel afin de savoir quelles personnes étaient intéressées par ce type de fonction et cela est approuvé par Monsieur le président.

Sont désignés à l'unanimité au conseil de l'Institut Georges Chappaz, sur proposition du président :

### **Collège « enseignants-chercheurs et assimilés » :**

- Secteur ST : Christophe BLIARD, Florence FONTAINE, Olivier FERNANDEZ, Luiz Angelo STEFFENEL, Gérard LIGER-BELAIR, Éric PERRIN, Sandrine JEGOU
- Secteur SHS : Aurélie RINGEVAL-DELUZE, Prisca PERANI, Séverine VISSE-CAUSSE, Olivier DUPERON, Bertrand GOUJON, Théodore GEORGOPOULOS, Nicolas BOLLOT

### **Collège « BIATSS » :**

- Catherine BONDU-LEBON

## **7. Conventions**

Madame Dominique ROUX explique qu'il s'agit de régulariser les signatures effectuées par le président, selon la liste présentée.

Concernant la convention avec l'association SYMBIOSE nommée « Avenant n°2 à la Convention de reversement », Madame Emmanuelle GAUTHERAT remarque qu'il est mentionné dans l'article 2, une nouvelle date de fin de projet au 15 janvier 2023 et souhaite savoir pourquoi ce vote intervient en mai 2024.

Monsieur le président rappelle que les documents doivent être fournis huit jours avant le conseil. Ces conventions ayant été signées dans la semaine précédant le dernier conseil d'administration, elles n'ont donc pas pu être présentées lors de celui-ci. Cette convention concerne précisément la régularisation d'un décalage de fin de projet (terminé en 2023), dont il a pris connaissance au moment de sa signature. Il lui est difficile d'apporter plus de précisions sur un dossier qui précède son élection. L'idée était de ne pas bloquer cette fin de projet et notamment la clôture des conventions financières qui intervient à la suite.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si cela bloque la clôture pour l'instant, ce qui est confirmé par Monsieur le président.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la liste des conventions qui lui ont été soumises, à l'unanimité.*

Madame Dominique ROUX fait lecture des résultats des différents élections ayant eu lieu en début de séance.

## **8. Questions diverses**

*Néant.*

Monsieur Frédéric CASTEL souhaite porter à la connaissance du conseil d'administration la vive inquiétude des collègues de l'INSPÉ, qui lui ont demandé de porter une mention concernant la réforme en cours sur la formation des enseignants.

Plus de quinze conseils d'administration d'universités en France ont déjà voté des motions pour dire que ce qu'il se passe dans la « destruction de la formation des enseignants » se révèle très inquiétant pour l'avenir et soulève au niveau national beaucoup d'inquiétude, tous personnels confondus. Une discussion avec Monsieur le président a toutefois fait ressortir que cela ne pouvait pas se faire dans l'urgence.

Monsieur le président confirme que plusieurs problèmes de fond entachent cette réforme. Cependant, le manque d'information entraîne des rumeurs non fondées et il est difficile à l'heure actuelle de se positionner. Il indique que cette inquiétude grandissante a été remontée à Madame la ministre lors de sa visite à Troyes. Les informations et la capacité données aux INSPÉ de mettre en œuvre cette réforme à la rentrée 2024 devraient être connues à brèves échéances, mais la vraie question demeure de savoir comment la mettre en œuvre dans un délai si court.

Monsieur Frédéric CASTEL précise que la mention porte sur le fait de n'avoir aucune connaissance d'une réforme qui doit s'appliquer à la rentrée.

Monsieur le président indique qu'il est malheureusement trop tard pour faire voter cette mention ce jour, mais que cette réflexion peut être menée pour le prochain conseil d'administration.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.*